

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00387

Numéro SIREN : 802 750 737

Nom ou dénomination : A.S PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2017 sous le numéro de dépôt 5401

Attestation de PrésentationGREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° DU**ATTESTATION**

d'expert comptable

05 DEC. 2017

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AS PROVENCE pour l'exercice du 01/06/2016 au 31/05/2017 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	122 097,26 Euros
chiffre d'affaires	185 249,19 Euros
résultat net comptable	60 067,41 Euros

Fait à SAINT REMY DE PROVENCE
Le 31/08/2017

EXPERT & CONSEIL
Société d'Expertise Comptable
BP 68, 13533 ST REMY DE PROVENCE cdx
Tél. 33 (0)4 90 92 36 04
www.expertetconseil.fr
RCS Tarascon 539 403 725

Liasse Fiscale

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2017

Designation de l'entreprise AS PROVENCE				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 43 Boulevard Victor Hugo 13210 SAINT REMY DE PROVENCE					
SIREN 8 0 2 7 5 0 7 3 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois 12				Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/10/2017	
ACTIF				Brut	
				Amortissements-Provisions	
				Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	396
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	396
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		054	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	1 670
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	118 253
	Charges constatées d'avance *		092	094	397
	Total II		096	098	120 320
	Total général (I + II)		110	112	396
PASSIF				Exercice N	
				NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 500
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		250
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau		134		1 016
	Résultat de l'exercice		136		60 067
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		63 833
	Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		9 162
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	8 339		49 102
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		58 264	
Total général (I + II + III)		180		122 097	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NC17

SABE Expert-comptables janvier 2017



Certifier conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 392 <i>infra</i> A l'art du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AS PROVENCE		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/10/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	185 249	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	90		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	185 340	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	76 788	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)			245	297	244	431
	Rémunérations du personnel *				250	20 887		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 279		
	Dotations aux amortissements *				254	396		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	3
	Total des charges d'exploitation (II)						264	105 782
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	79 557	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300		
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	19 490	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	60 067	
B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	60 067	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	19 490	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexes A)	989			
	ZRD (44. sexdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990			
	Dont divers			Investissements outre-mer	344		350	
	ZFA (44. quaterdecies)	345					121	
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	79 436
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reposables * (0) dont imputés sur le résultat						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	79 436

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Société AS PROVENCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2500 euros
Siège social : 43 bd Victor Hugo 13210 St Rémy de Provence
RCS Tarascon n° 802 750 737

PROCES VERBAL
DE DECISION UNIQUE ORDINAIRE DU 29 Novembre 2017

Le soussigné,

- Marquis Sandy, Associé unique,
Née le 21/09/1976 à Nîmes,
De nationalité française,
Domiciliée 537 route de Maillane 13630 Eyragues

Agissant en qualité d'associé fondateur unique de la société « AS PROVENCE », Société par actions simplifiée de forme unipersonnelle,
Au capital de 2500 euros,
Dont le siège social est fixé au 43 bd Victor Hugo 13210 St-Rémy de Provence
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarascon sous le numéro 802 750 737
Soumise par option à l'impôt sur les sociétés.

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 mai 2017 ;
2. Examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
4. Quitus à la gérance ;

Lecture est donnée du rapport de gestion.

Les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, conformément au rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mai 2017, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont

MS

présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 185 249,19 euros et un résultat net comptable de 60 067,41 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2017 font apparaître un bénéfice de 60 067,41 euros.

L'associé unique décide l'affectation suivante

Virement de 60 067,41 € à Marquis Sandy en distribution de dividende , payable ce mois ci .

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération versée à la gérance pour l'exercice écoulé.

Le montant annuel de cette rémunération s'élève à 12 046,23 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus entier et définitif à la Gérance pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2016/2017.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

En trois exemplaires originaux.

Marquis Sandy
Associée

Gérance
